

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Beauport tenue le mardi 8 avril 2025, à 18 h 30, en formule virtuelle

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenues

La présidente du conseil d'administration, Mme Joanne Richard, souhaite la bienvenue aux membres à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Beauport et les remercie de leur présence. Elle se présente officiellement en mentionnant qu'elle agira comme présidente d'assemblée et en informant l'assemblée que Mme Valérie Pelland, conseillère communication et vie associative, agira comme animatrice tout au long de la soirée.

À son tour, Mme Pelland présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ce soir ou qui sont en soutien : M. Claude Dallaire, directeur général, M. Patrick Ouellet, secrétaire du conseil d'administration, qui sera assisté dans ses fonctions par Mme Johanne Bouchard, adjointe à la direction générale. M. Ouellet agira également comme président d'élection puisque la présidente est elle-même candidate. Mme Joanne Richard, présidente du conseil d'administration, ainsi que Mme Murielle Drapeau, présidente du comité de mise en candidature.

Mme Pelland explique que la formule retenue pour l'assemblée à distance ce soir implique que les membres pourront voter en direct et à distance sur certains sujets, alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours. C'est lors de cette période qu'ils pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Mme Pelland invite les membres de l'assemblée à visionner une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Étant donné que l'assemblée est tenue à distance, afin d'en faciliter le bon déroulement, les votes en direct et les interactions, Mme Pelland invite les membres de l'assemblée à visionner une courte capsule vidéo pour les familiariser avec la plateforme numérique.

La présidente explique par la suite que dans le cadre de cette assemblée générale, seul un membre de plein droit de la Caisse, admis depuis au moins 90 jours, pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Il devra également être résident, domicilié ou travailler au Québec, être une personne physique de 18 ans et plus, et être une personne morale ou une société.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour le bon fonctionnement de l'assemblée et pour assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes, la présidente recommande la nomination de Mme Josiane Lambert, directrice - services aux membres et soutien aux opérations et Mme Johanne Bouchard, adjointe à la direction générale, à agir comme scrutatrices.

La présidente demande un proposeur et un appuieur pour cette proposition et rappelle que seule une personne membre de plein droit peut proposer ou appuyer une proposition. Elle demande également si des membres ont des questions ou commentaires.

(Retiré) propose d'adopter la recommandation et elle est appuyée par (retiré).

La présidente demande ensuite le vote.

La proposition de nommer Mme Josiane Lambert et Mme Johanne Bouchard comme personnes scrutatrices est adoptée.

Aucune question ni commentaire ne sont formulés.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Au bénéfice des membres de la Caisse, Mme Pelland demande au secrétaire du conseil d'administration, M. Patrick Ouellet, de présenter l'ordre du jour de notre assemblée.

Le secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour.

La présidente demande un proposeur et un appuieur pour cette proposition. Elle demande également si des membres ont des questions ou commentaires.

(Retiré) propose d'adopter l'ordre du jour et il est appuyé par (retiré).

La présidente demande ensuite le vote.

La proposition d'adopter l'ordre du jour est adoptée.

Aucune question ni commentaire ne sont formulés.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2024

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 10 avril 2024 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, ni la lecture ni le résumé ne seront faits ce soir. La présidente passe donc à la proposition d'adoption.

La présidente demande un proposeur et un appuieur pour cette proposition. Elle demande également si des membres ont des questions ou commentaires.

(Retiré) propose d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2024 et il est appuyé par (retiré).

La présidente demande ensuite le vote.

La proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2024 est adoptée.

Aucune question ni commentaire ne sont formulés.

3. Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Mme Pelland invite Mme Richard à présenter les membres du conseil d'administration qui représentent les intérêts des membres dans le cadre de leurs fonctions :

Mme Joanne Richard, présidente	M. Frédérick Desjardins, administrateur
Mme Lise Malouin, vice-présidente	Mme Murielle Drapeau, administratrice
M. Patrick Ouellet, secrétaire	Mme Cindy Dumas-Lavergne, administratrice
M. Jean Beaupré, administrateur	M. Richard Guillot, administrateur
M. William Bédard, administrateur	M. Vincent Paquet, administrateur
Mme Geneviève Blouin Gagnon, administratrice	M. Claude Paré, administrateur
M. Cimon Boily, administrateur	Mme Paula Parhon, administratrice
Mme Joëlle Boisvert, administratrice	Mme Mélina Bachand, relève au CA

Mme Richard les remercie pour leur implication au sein du conseil d'administration.

Mme Pelland invite Mme Richard à présenter ensuite les principales réalisations du Mouvement Desjardins de la dernière année et les orientations de la Caisse :

- L'année 2025 marque le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord ;
- Desjardins demeure un leader socioéconomique de taille avec l'utilisation de plusieurs leviers qui lui sont propres : le Fonds d'aide au développement du milieu, le Fonds C pour les entreprises, ses programmes de finances solidaires, le Fonds du Grand Mouvement, ainsi que sa contribution à contrer à la crise du logement ;
- Desjardins est toujours présent pour les membres avec sa mission d'offrir les meilleures réponses aux besoins et aux attentes des membres et clients pour contribuer à leur autonomie financière. Il est demeuré plus actif et plus créatif que jamais par l'intermédiaire de ses produits financiers, des services-conseils, des outils, notamment ceux en ligne et ses contenus éducatifs ;
- Les astuces financières présentées par Alvie, assistante virtuelle, une solution numérique innovante qui propose des astuces et accompagne les membres et clients dans leur autonomie financière et les aide à faire des choix éclairés pour qu'ils aient davantage confiance en leur capacité à gérer leurs finances ;
- L'engagement de la Caisse à l'égard du développement durable, en jouant un rôle déterminant dans l'engagement du Mouvement à concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans la gouvernance et la gestion des activités de toutes ses composantes. Le conseil d'administration de la Caisse a notamment adopté un plan triennal de développement durable et de finance responsable en 2024.

Mme Pelland remercie Mme Richard pour la présentation du rapport du conseil d'administration. Elle profite de l'occasion pour remercier les administrateurs pour leur implication dans les divers dossiers de la Caisse.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques, en lien avec trois règles déontologiques :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
- Les dépôts acceptés et les crédits consentis par la Caisse aux personnes visées par le *Code de déontologie Desjardins* (Code), ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tels crédits ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Avant de présenter les résultats de la Caisse pour la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024, Mme Pelland invite le directeur général à présenter le Centre Desjardins Entreprises Québec, ainsi que les principaux faits saillants des résultats du Mouvement Desjardins.

Par la suite, elle invite les membres de l'assemblée à visionner une capsule vidéo portant sur les résultats de la Caisse pour la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024.

Le directeur général remercie les employés de la Caisse d'avoir contribué à l'atteinte de ces excellents résultats. Il demande si des membres ont des questions ou commentaires.

Aucune question ni commentaire ne sont formulés.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente invite maintenant Mme Valérie Pelland, conseillère communication et vie associative, à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et les autres engagements de la Caisse dans le milieu.

Mme Pelland présente l'engagement de la Caisse pour l'année 2024, avec la remise d'une somme totale de 725 707 \$ pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs d'activités.

Les membres de l'assemblée sont par la suite invités à visionner une capsule vidéo tournée plus tôt cet hiver avec les acteurs de notre milieu, qui témoigne de l'engagement de la Caisse à toujours faire briller notre collectivité.

Mme Pelland présente la répartition des sommes investies via les dons et commandites selon les différents secteurs d'activités, de même que la répartition des sommes investies par l'entremise du Fonds d'aide au développement du milieu, également en fonction des différents secteurs d'activités. Quelques informations sont également données au sujet du nouveau Plan d'engagement et de proximité qui a permis de réévaluer les priorités d'investissement de la Caisse pour s'assurer que son engagement se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et partenaires de notre communauté.

Les membres de l'assemblée sont invités à visionner une capsule vidéo présentant une activité estivale organisée pour les membres à l'été 2024, en collaboration avec des partenaires et des organismes du milieu. Avec la collaboration du directeur général, Mme Pelland donne également des informations relatives à l'événement régional de remise de bourses « La Terrasse Desjardins 2024 », la variété de programmes d'éducation financière et les divers leviers d'engagement pour la collectivité, tels que : le microcrédit Desjardins aux entreprises, le Fonds d'entraide Desjardins, le programme Créavenir, ainsi que le programme en éducation financière Maître de sa vie et de ses biens.

Elle remercie les membres du comité coopération pour tout leur bon travail, l'ensemble des administrateurs et les employés pour leur engagement et leur implication, les partenaires et les organismes du milieu pour leur confiance et leurs idées, ainsi que les membres de la Caisse. Elle conclut en invitant ces derniers à suivre la page Facebook de la Caisse pour rester informés de toutes les nouvelles.

La présidente remercie Mme Pelland pour sa présentation.

4. Période de questions

La parole est laissée aux membres de l'assemblée pour la période de questions et la présidente les invite à ne pas hésiter à faire parvenir leurs questions à l'aide de la boîte de dialogue.

(Retiré) pose la question suivante, en lien avec la contribution de Desjardins pour les logements à prix abordables :

- *Quel sera le coût minimum et le coût maximum de ces logements ?*

Le directeur général explique qu'il n'a pas la donnée exacte à ce moment-ci pour ce programme en partenariat avec le Gouvernement du Québec. Il rappelle que Desjardins s'est engagé à soutenir la construction de plus de 1 750 logements abordables d'ici la fin de l'année 2025 et qu'en date du 31 décembre 2024, 7 projets totalisant 1 182 logements étaient déjà en exploitation et 12 projets totalisant 780 logements étaient en réalisation. Il indique que Desjardins a également été choisi comme partenaire financier par la Société de développement Angus pour favoriser la construction de près de 1 000 nouveaux logements abordables, avec la collaboration de promoteurs immobiliers communautaires, des coopératives d'habitation, d'OSBL d'habitation et d'acteurs municipaux du Québec pour rendre ces logements disponibles. Il conclut en indiquant que la direction de la Caisse répondra à (retiré) par courriel dès qu'elle aura obtenu les informations liées au coût minimum et le coût maximum de ces logements.

(Retiré) pose la question suivante, en lien avec le rapport financier :

- Pour l'item « autres » dans la section « autres passifs », de quoi est composé ce poste qui a augmenté de 76,7 % par rapport à 2023 ?

Le directeur général indique qu'il a partiellement la réponse. En raison des nouvelles normes IFRS, les caisses doivent respecter des obligations contractuelles au niveau du passif, ce qui nous a conduits à réviser plusieurs baux en 2024, entre autres pour notre parc de guichets automatiques, ce qui explique en partie cette augmentation. M. Dallaire contactera (retiré) puisqu'il y a également des engagements et des emprunts de la Caisse auprès de la Fédération qui peuvent expliquer cette augmentation. Il souligne en conclusion que la Caisse doit emprunter à la Fédération, car elle ne dispose pas de suffisamment d'épargnes pour accorder tout le crédit à nos membres.

(Retiré) apporte le commentaire suivant :

- Au nom de la Corporation de développement communautaire de Beauport - un énorme MERCI pour votre implication financière et votre approche humaine - sincères remerciements. Merci aussi pour votre appui dans le projet de la Ferme urbaine sociocommunautaire et écologique.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

(Vote en différé)

Avant de prêter la parole à M. Claude Dallaire, directeur général, Mme Pelland invite les membres à visionner une capsule vidéo portant sur le partage des excédents annuels (ristournes) qui démontre cet élément distinctif de notre coopérative.

M. Dallaire présente ensuite le rapport annuel 2024 et l'évolution de la ristourne qui se traduisent dans la proposition pour laquelle les membres seront appelés à voter après les présentations de ce soir. Il précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est celui que le conseil d'administration et la direction générale estiment le plus avantageux pour l'ensemble des membres de la Caisse et de sa communauté, et qu'il est totalement conforme aux encadrements applicables. Il explique à l'assemblée la recommandation formulée par le conseil d'administration pour la répartition des excédents annuels et le projet de ristournes :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		20 329
Virements réglementaires et autres ajustements		(1 243)
• Affectation/utilisation des réserves plus -value ¹	(2 367)	
• Autres éléments du résultat	700	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	423	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	1	
Solde des excédents à répartir		19 086
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(3 095)
• Ristourne	(3 530)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	925	
• Affectation au FADM	(490)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale		(15 991)
Solde des excédents à répartir		0

¹ L'affectation à la réserve plus -value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

FADM
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE
Réserve pour ristournes éventuelles

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		398
Épargne et placements	0,58 \$	522
Fonds		174
Prêts et marges de crédit		1 075
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	458
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT³	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	256
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³	560
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$ / 1000 \$ honoraires et commissions	85
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		3 528

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. | ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. | ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant l'année.

Mme Pelland remercie le directeur général pour la présentation de la proposition et redonne ensuite la parole à la présidente, Mme Joanne Richard.

La présidente demande un proposeur et un appuyeur pour cette proposition. Elle demande également si des membres ont des questions ou commentaires.

(Retiré) propose d'adopter la recommandation du conseil d'administration et elle est appuyée par (retiré).

Aucune question ni commentaire ne sont formulés.

Mme Pelland rappelle que cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes, sera soumise au vote après l'assemblée. La présidente reviendra plus tard avec les précisions sur la façon de voter au cours des quatre (4) prochains jours.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Étant donné que la présidente, Mme Joanne Richard, est une personne candidate, le secrétaire, M. Patrick Ouellet, agira comme président d'élection tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse*.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Tout d'abord, Mme Murielle Drapeau, présidente du comité de mise en candidature, est invitée à présenter le rapport du comité. Elle rappelle les particularités de la démarche du profil collectif enrichi pour permettre au conseil d'administration qu'il soit formé de personnes possédant collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter les intérêts des membres et s'assurer que la Caisse soit bien gérée.

Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, elle rappelle que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants, afin d'enrichir son profil collectif :

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : **Coopération et Développement durable-ESG (Environnement, Social et Gouvernance)** ;
- 2-3 femmes et 2-3 hommes pour maintenir la parité. Les personnes de toute autre identité de genre sont également invitées à soumettre leur candidature ;
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 à 2 personnes de 35 à 49 ans, 1 à 2 personnes de 50 à 64 ans et de 1 à 2 personnes de 65 ans et plus ;
- toute personne représentant la diversité ethnoculturelle est également invitée à soumettre sa candidature ;
- une répartition équilibrée entre des administrateurs et administratrices d'expérience et des nouvelles candidatures est désirée afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse.
- Certaines compétences et comportements sont particulièrement recherchés : avoir des **habiletés de communication** et avoir une **grande agilité avec les outils informatiques et technologiques**.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 de la façon suivante :

- Site Web de la Caisse
- Affichage dynamique en caisse
- Facebook
- Journaux locaux

Pour l'assemblée générale de cette année, 5 postes sont à combler et la Caisse a reçu 5 candidatures répondant aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie de Desjardins*. Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande.

Mme Drapeau présente toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année (par ordre alphabétique) :

1. M. Jean Beaupré
2. M. Cimon Boily
3. Mme Joëlle Boisvert
4. M. Vincent Paquet
5. Mme Joanne Richard

Mme Pelland remercie Mme Drapeau pour la présentation de son rapport.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Avant de procéder à la période d'élection des membres du conseil d'administration, le président d'élection, M. Patrick Ouellet, rappelle le nom des personnes candidates (par ordre alphabétique) en les présentant à tour de rôle à l'écran.

5.2.4 Élection par acclamation

Étant donné que nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler, M. Ouellet déclare élus par acclamation aux postes de membres du conseil d'administration, les personnes candidates suivantes (par ordre alphabétique) :

1. M. Jean Beaupré
2. M. Cimon Boily
3. Mme Joëlle Boisvert
4. M. Vincent Paquet
5. Mme Joanne Richard

Il félicite les personnes élues.

Mme Pelland remercie M. Patrick Ouellet, président d'élection.

Une question est posée à ce moment-ci. (Retiré) pose la question suivante, en lien avec le partage des excédents :

- *Comment pouvez-vous expliquer que les excédents avant ristournes de 2024 ont augmenté de 37,8 % par rapport à 2023 et que le montant de ristournes octroyé aux membres n'a de son côté augmenté que de seulement 5 %?*

Le directeur général répond que la façon de calculer les ristournes n'est pas réalisée caisse par caisse, mais à la grandeur du Mouvement Desjardins pour l'ensemble des 204 caisses, afin d'éviter de désavantager les membres d'une caisse par rapport à une autre qui pourraient recevoir moins de ristournes. Il explique que les caisses ne redistribuent pas toutes la même part des excédents, car chacune de ces institutions financières doit respecter les règles de capitalisation pour rester suffisamment bien capitalisée. Il invite tout de même (retiré) à venir le rencontrer dans le cas où il souhaitait obtenir des explications supplémentaires en lien avec son questionnement.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Pelland donne des précisions afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé. La période de votation sera ouverte dès la fin de l'assemblée pour une période de quatre (4) jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 12 avril prochain. Le résultat des votes sera publié sur le site internet de la Caisse dans les 48 heures suivant la période de votation. Il sera également disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra fin officiellement à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

Elle termine en précisant que bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres sont invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour ces derniers et la communauté, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée. Cette dernière sera alors ajournée et sera reprise au cours des jours suivants et les membres seraient invités à voter sur une nouvelle proposition qui serait soumise pour une nouvelle période de votation.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Mme Pelland invite les membres de l'assemblée à compléter le court sondage de satisfaction sur l'assemblée d'aujourd'hui, avant de céder la parole à M. Claude Dallaire et Mme Joanne Richard pour le mot de la fin.

Dans un premier temps, M. Dallaire remercie et félicite de nouveau l'équipe de gestion et les employés pour leur travail au quotidien, leur implication et leur contribution actives à la santé financière des membres et de la communauté. Il remercie également les administrateurs pour leur engagement, leur capacité à bien exercer leur rôle et leur contribution à l'évolution de notre coopérative de services financiers.

À son tour, Mme Richard remercie le directeur général et son équipe pour leur engagement, ainsi que tous ceux et celles qui l'accompagnaient ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée, tout spécialement Mme Valérie Pelland pour l'animation de la soirée. Elle félicite les membres du conseil d'administration réélus et tous les administrateurs et administratrices.

Au nom de ses collègues du conseil d'administration, elle remercie les membres pour leur participation, pour leur implication ainsi que leur confiance envers les membres du conseil d'administration et envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins de Beauport. Elle leur souhaite à tous une belle fin de soirée et un bon vote.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Suivi des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, il y a eu 628 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :

- 94,11 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Levée de l'assemblée

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 15 avril 2025 à 11 h 57.

Joanne Richard
Présidente

Patrick Ouellet
Secrétaire

PROJET